

VIDE-GRENIERS DU HANDBALL CLUB PORNIC

PORNIC

LE 15 AOÛT 2021

RÈGLEMENT

Art. 1 : Le vide-grenier est réservé aux particuliers et professionnels de la brocante.

Art. 2 : Les particuliers devront donner copie de leur carte d'identité recto-verso et les professionnels devront donner en plus une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce.

Art. 3 : Avant l'installation, se présenter aux responsables qui vous indiqueront votre emplacement – **il est interdit de s'installer avant l'heure et sans la présence d'un organisateur.**

Art. 4 : Le déballage se fera de 07H00 à 9H00, le rangement seulement à partir de 18H00.

Art. 5 : L'emplacement est de 9m² en extérieur (3mx3m), il sera possible d'en louer plusieurs (maximum 3).

Art. 6 : Le prix de l'emplacement est de 12 €. (Chèque établi à l'ordre du Handball Club Pornic – A faire parvenir à l'adresse suivante : Maison des associations – 4, rue de Lorraine – 44210 Pornic

Art. 7 : L'inscription sera effective uniquement après réception du règlement.

Art. 8 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui

Art. 9 : L'organisateur n'est pas responsable des détériorations, vols, intempéries éventuelles et leurs conséquences.

Art. 10 : Les prix des objets sont fixés par le vendeur et aucun pourcentage ne sera prélevé sur les ventes.

Art. 11 : Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Art. 12 : Tout participant prévoit son équipement et s'engage à ne pas vendre d'animaux, d'exposer des objets neufs, dangereux ou trop encombrants.

Art. 13 : Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, même en cas d'intempéries.

Art. 14 : Les exposants devront rendre l'emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé.
